

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

HEROUVILLE-EN-VEXIN



Date de convocation : 12/03/2024

Date d'affichage : 12/03/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRESENTS : 13

VOTANTS : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le **25 mars** à 20 h 00 mn, le **Conseil Municipal** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Eric BAERT, Maire**.

Etaient présents : M. BAERT, M. BARDOUIL, Mme BUSSELL, Mme CAPRON, Mme CHANTEPIE, M. CHAUVIN, M. COUBRICHE, M. DONET, M. GARDET, M. LEBECQ, Mme LEBLANC, M. LECOMTE, Mme PETEL,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme COLLAS (pouvoir à Mme LEBLANC), M. SINGEOT (pouvoir à M. LEBECQ)

A été élue secrétaire : Mme LEBLANC

OBJET : BUDGET COMMUNAL : **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2023** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le titre définitif des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
 - Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du **BUDGET COMMUNAL de l'exercice 2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Décide, à l'unanimité que le Compte de Gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur de l'Isles Adam, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni remarque de sa part.

**Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour copie certifiée conforme.**

La secrétaire de séance,
Audrey LEBLANC



Le Maire,
Eric BAERT

